



# Edito Mme Le Maire



### Hommage au peuple Ukrainien



Depuis 2014, tout était en marche, à partir de l'occupation de la Crimée.

L'Europe a fermé les yeux pour ne pas se priver des richesses de la Russie. Nous n'avons pas été lucides, nous n'avons pas été vigilants.

Aujourd'hui, nous sommes abasourdis.

Les Ukrainiens résistent mais... les Ukrainiens meurent.

Des villes bombardées, des Maires kidnappés et torturés, des vieillards, des femmes, des enfants exilés.

Des jeunes appelés partent au combat et des charniers sont recensés.

Une économie réduite à néant, des fake news chaque jour, l'horreur d'une guerre d'aujourd'hui à notre porte...

Des Plénéens ont répondu à l'appel des Maires de France via la protection civile : produits d'hygiène pour bébés et adultes et produits alimentaires, seuls à pourvoir être convoyés sinon en Ukraine, au moins à la frontière.

Merci à chacune et chacun pour cette mobilisation réactive.

Le 20 mars, Elus et Plénéens avons hissé le drapeau Ukrainien sur le parvis de la Mairie avec beaucoup d'émotion, accompagnés par les « Anciens d'Algérie » qui savent ce que génère la guerre, mais aussi de nos jeunes, nos «passeurs de mémoire».

"La Démocratie n'est pas un vain mot, c'est la condition première pour être des « Hommes libres ».

Dans un premier temps, contentons nous d'être à l'écoute de ce peuple en besoin vital… Plus tard, nous évoquerons les répercussions inévitables sur notre économie et notre pouvoir d'achat.

Nous, Peuple de France, nous allons choisir notre Président de la République dans quelques jours puis nos Députés dans quelques semaines.

C'est le moment choisi pour faire entendre nos voix.

Demain, il sera trop tard.

Alors Venez voter, venez choisir en toute liberté.

Crès cordialement

Suzanne Bourde

«Venus de tous les continents

Croyants et non croyants

Nous appartenons tous

A la même planète

A la communauté des Hommes

Nous devons être vigilants

Et la défendre non seulement

Contre les forces de la nature qui la menacent

Mais encore, et davantage

Contre la folie des Hommes»

Simone Veil

# Vie de la commune

### [Retour sur le conseil municipal du 13 janvier]

Nombre de conseillers en exercice: 19 / Présents: 15 / Absents excusés: Véronique BOUVET, Baptiste CHAUVEL,

Bernadette CHIPOT, Colette CORNILLET

Pouvoirs: Véronique BOUVET à Roland LUCAS, Baptiste CHAUVEL à Gérard SAMSON, Bernadette CHIPOT à Marie-Noëlle GOINGUENET, Colette CORNILLET à André GENIEUX.

Votants: 19

Secrétaire de séance : Flavien TRAVERS Date de convocation: 7 janvier 2022

#### Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Mr Roland LUCAS et Mme Véronique BOUVET, étant absents lors du conseil municipal du 25 novembre 2021, ne prennent pas part au vote. N'ayant pas de remarques particulières, l'assemblée délibérante a adopté, avec 17 voix, le procès-verbal de la séance précédente.

#### Finances

#### Remboursement d'achat de petites fournitures pour l'accueil périscolaire.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide le remboursement à titre exceptionnel des frais engagés par la directrice de l'accueil périscolaire d'un montant de 51.73€ TTC.

#### Bâtiments communaux

#### Nettoyage des vitres de l'étage de la Mairie

Mme Colette CORNILLET, étant professionnellement intéressée, ne prend pas part au vote. Avec 18 voix pour, l'assemblée délibérante valide l'offre de la société SOLVINET d'un montant de 89.50€ HT par passage soit 214.80 € TTC par an.

#### · Education, Jeunesse, Loisirs et Petite Enfance

#### Conseil Municipal des Enfants: renouvellement des membres / information

Les 9 membres élus de l'Ecole élémentaire publique Vent d'Eveil: BRUGALET Sacha, CM1; LEBRET Thaïs, CM2; GUILLAUME Célia, CM1; DEZON Raphaëlle, CM2; TARLE Elaïs, CM2; CLEMENT Louisa, CM1; DUEDAL Mathis, CM1; FONTAINE Mathéo, CM2; CORMAND Angèle, CM1.

Les 3 membres élus de l'Ecole élémentaire privée Jeanne d'Arc: HILLION Lywenn, CM1; MASSEROT Lily, CM2; BUART Andréa, CM1.

#### École maternelle «Les Tilleuls»: participation à la sortie scolaire «cinéma»

Mme Hélène DUQUENNE, étant personnellement intéressée, ne prend pas part au vote. Avec 18 voix pour, l'assemblée délibérante valide le versement d'une subvention de 34.76€ au titre des sorties scolaires et sur présentation des justificatifs.

#### École maternelle «Les Tilleuls»: participation à la sortie scolaire «La grange auxabeilles»

Mme Hélène DUQUENNE, étant personnellement intéressée, ne prend pas part au vote. Avec 18 voix pour, l'assemblée délibérante valide le versement d'une subvention de 138.47 € au titre des sorties scolaires et sur présentation des justificatifs.

#### Enfants extérieurs : charge de fonctionnement

A l'unanimité, l'assemblée délibérante décide d'une augmentation de 2% des frais de scolarisation des enfants extérieurs pour l'année scolaire 2021/2022 soit 682.97€ par enfant.

#### PumpTrack: travaux annexes

Mr Roland LUCAS, étant professionnellement intéressé, ne prend pas part au vote. Avec 18 voix pour, l'assemblée délibérante valide les devis de la société LESSARD pour un montant de 7200€ TTC et de 7075.20€ TTC.

#### Collectivision: contrat 2022

A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide le contrat comprenant 12 programmes de la société COLLECTIVISION pour un montant de 1 128.27€ TTC.

#### Voirie, Réseaux et C.T.C.

#### ALEC: réadhésion

A l'unanimité, l'assemblée délibérante:

- Emet un avis favorable à la ré-adhésion de la commune,
- Accepte de verser la cotisation annuelle fixée à 0.86€ par habitant et par an (avec une revalorisation de 1.5% chaque année), soit 2 085.50€, sur la période 2022/2025,
- Désigne Mr David L'HOMME comme élu référent, représentant la commune au sein de l'ALEC, et interlocuteur privilégié de l'ALEC.
- Donne mandat à l'ALEC du Pays de Saint-Brieuc pour agir en son nom et pour son compte dans la mise en place des espaces clients et la consultation des données de consommations et de dépense d'énergie et d'eau, relatives aux établissements propriétés de la collectivité auprès des fournisseurs d'énergie(gaz, fioul, électricité, carburants,...) et d'eau,
- Autorise l'ALEC du Pays de Saint-Brieuc à procéder à la collecte, à la visualisation et au traitement de ces données, sous réserve que ces données conservent leur caractère confidentiel et ne fassent pas l'objet de transmission à des tiers, de quelque manière et sur quelque support que ce soit.
- S'engage à prendre les mesures nécessaires pour réunir et transmettre les factures de consommation d'énergie des bâtiments communaux, et à faciliter le travail du Conseiller en Energie Partagé, afin de pouvoir établir un bilan énergétique du patrimoine communal.
- Prend note de la nécessité d'associer systématiquement le Conseiller en Energie Partagé pour les projets actuels et à venir de la commune, et demande qu'une information soit faites auprès des Services Techniques de la commune.
- Mandate Mme le Maire pour signer tout document relatif à ce dossier.

## SDE22: Lotissement communal « Les Rives de l'Arguenon

A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve:

- Le projet d'alimentation moyenne tension présenté par

le SDE22 pour un montant estimatif de 87 000 € TTC.

- Le projet d'alimentation basse tension présenté par le SDE22 pour un montant estimatif de 90 000 € TTC.
- Le projet d'éclairage public présenté par le SDE22 pour un montant estimatif de 16848€ TTC (1ère phase) et de 62208€ TTC (2e phase) (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).
- De confier au SDE22 la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique pour un montant estimatif de 44600€ TTC (coût total des travaux majoré de 8% de frais d'ingénierie).

Notre commune ayant transféré ces compétences au Syndicat d'Energie, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier. A titre indicatif, conformément aux dispositions du règlement financier approuvé par le Comité Syndical le 20 décembre 2019, notre participation financière sera calculée sur la base de:

- 36250€ pour le projet d'alimentation moyenne tension
- 37 500 € pour le projet d'alimentation basse tension
- 10140€ (1ère phase) et 37440€ (2e phase) pour le projet d'éclairage public.
- 29733.33€ pour la fourniture et la pose du génie civil du réseau de communication électronique.

#### Urbanisme, habitat et aménagement du bourg Droit de préemption urbain

Madame le Maire n'a pas usé de son droit de préemption urbain pour les affaires foncières suivantes: ZR 144p « La Chesnaie Fertray » 1 000m² – non bâti; ZP 226 « 4 Rue des Ajoncs » 819m² – bâti; ZP 248 « 43 Rue du Général de Gaulle » 1136m² – bâti.

#### Lotissement «Les Rives de l'Arguenon 2»: géomètre

A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide le devis de la société EGUIMOS pour un montant de 8 239.20 € TTC.

# Lancement de la procédure de cession: chemin rural n°136 «La Ville Es Fray»

Considérant que le chemin rural, n'est plus utilisé par le public, la voie de liaison devenue inutile. Considérant l'offre faite par Mr et Mme RUELLAN et Mr et Mme MEVEL d'acquérir ledit chemin. Compte tenu de la désaffection du chemin rural susvisé, il est donc dans l'intérêt de la commune de mettre en œuvre la procédure de l'article L. 161-10 du Code rural et de la Pêche Maritime, qui autorise la vente d'un chemin rural lorsqu'il cesse d'être affecté à l'usage du public. A l'unanimité, l'assemblée délibérante constate la désaffection du C.R n° 136, accepte la nomination du commissaire enquêteur par Mme le Maire.

### · Économie, commerce et artisanat

#### Familles Rurales: convention «Maison des Services»

A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide la signature d'une convention entre la commune et Famille Rurales pour l'utilisation d'un bureau à la Maison des Services tous les 3<sup>e</sup> jeudis de chaque mois de 9h à 12h.

#### Agriculture, Environnement et Cadre de Vie

Mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de la Randonnée

A l'unanimité, l'assemblée délibérante, émet un avis

favorable à l'inscription des itinéraires de randonnées figurant au plan annexé au PDIPR. Accepte l'inscription à ce plan des chemins concernés et tout particulièrement des chemins ruraux. S'engage à ne pas aliéner les chemins ruraux inscrits au plan. S'engage à proposer un itinéraire de substitution en cas d'interruption de la continuité du parcours de randonnée.

#### Jeune agriculteur: demande d'aide à l'installation

A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide la demande d'aide à l'installation «jeune agriculteur» à Mr Jean-Baptiste LECUYER en lui octroyant une aide financière de 1500€.

#### Communication, Intercommunalité

#### Intercommunalité: informations diverses

Mme le Maire informe le conseil qu'une première réunion de secteur organisée par Lamballe Terre & Mer a eu lieu à la mairie de Rouillac. Les communes invitées, en plus de Plénée-Jugon, étaient les suivantes: Jugon-les Lacs CN, Trémeur, Trédias, Lanrelas, Sévignac, Eréac et Rouillac. Mme le Maire précise que cette réunion de secteur ne remplace pas la Conférence des Maires, mais permet aux maires des communes de se retrouver 2/an pour échanger sur leurs problématiques afin de les évoquer à Lamballe Terre & Mer. Un comité de pilotage sera créé et composé de 12 maires dont 6 ayant une fonction au sein de Lamballe Terre & Mer.

#### Convention Territoriale Globale (CTG) 2021 - 2025

A l'unanimité l'assemblée délibérante, approuve le partenariat avec la CAF, Lamballe Terre & Mer et les autres communes pour la période 2021/2025. Valide le plan d'actions de la Convention Territoriale Globale 2021/2025.

#### Questions diverses

Les joueurs de pétanque se retrouvent sans terrain depuis le lancement des travaux du terrassement pour le PumpTrack. Quand seront mis en œuvre les travaux d'aménagement de la nouvelle aire de jeu?

Le lieu retenu par la majorité est-il idéal, notamment compte tenu de: la suppression envisagée du parking proche du boulodrome; l'accessibilité aux PMR à ce boulodrome qui va être plus compliquée; la proximité de la rue de la République (en termes de sécurité)?

Mr Stéphane MACÉ, adjoint aux sports, indique que les travaux ont commencé à la nouvelle aire de jeu et que la société ROUAULT, en charge des travaux, sablera en février. En effet, elle attend un nouveau godet avec niveleur qui lui permettra de mieux procéder au sablage. Elle attend également de meilleures conditions climatiques.

Mr Stéphane MACÉ précise également que 7 places de parking dont 2 places handicapées vont être créer. Il y aura aussi un accès PMR sur le côté le long de la terrasse. A propos de la proximité avec la rue de la République, il indique que le lieu retenu n'est pas plus proche de la rue qu'avant. Mr Roland LUCAS précise que les joueurs de pétanque s'interrogent, car ils ne possèdent pas de plan du nouveau terrain de pétanque et demandent si des plans peuvent leur être envoyés.

### [Retour sur le conseil municipal du 24 février]

Nombre de conseillers en exercice: 19 / Présents: 18 /

Absent(s) excusé(s): Roland LUCAS
Pouvoir(s): Roland LUCAS à Anne HERVE

Votants: 19

<u>Secrétaire de séance</u>: Véronique BOUVET <u>Date de convocation</u>: 18 février 2022

# Adoption du procès-verbal de la séance précédente

Mme Véronique BOUVET, étant absente lors du conseil municipal du 13 janvier 2022, ne prend pas part au vote. N'ayant pas de remarques particulières, l'assemblée délibérante a adopté, avec 18 voix, le procès-verbal de la séance précédente.

#### Finances

#### Admission en non-valeur

A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide les admissions en créances éteintes (article 6542) pour la somme totale de 4581.95€.

#### Admission en non-valeur

A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide les admissions en non-valeur (article 6541) pour les sommes suivantes : 28.90 €, 123.94 €, 7.62 € et 20.73 €. A l'unanimité, l'assemblée délibérante refuse l'admission en non-valeur (article 6541) de la somme de 653.83 €.

#### FNACA demande de gratuité de salle

Les élus de l'opposition sont d'accord sur la mise à disposition de la salle, mais interrogent Mme le Maire sur les règles établies. Selon la majorité, les demandes de gratuité seront étudiées au cas par cas. Les associations touchant des subventions ne peuvent pas prétendre à la gratuité de ces lieux.

Mme Suzanne BOURDÉ, étant Présidente de la FNACA, ne prend pas part au vote. Avec 18 voix, l'assemblée délibérante valide la gratuité de la salle « La Pastourelle » pour la location du 20 mars 2022 de la FNACA à l'occasion du 60° anniversaire du cessez-le-feu en Algérie.

#### Transport scolaire: année scolaire 2021/2022

Depuis le 1er septembre 2020, la compétence «transport scolaire» relève la Communauté d'Agglomération Lamballe Terre & Mer. Mme Delphine PRIE et Mr David L'HOMME, étant personnellement intéressés, ne prennent pas part au vote. Avec 17 voix pour, l'assemblée délibérante reconduit la politique d'aide (prise en charge à hauteur de 33% du prix de la vignette de car), pour les élèves plénéens utilisant les transports scolaires. À noter que ce montant sera versé à chaque famille concernée qui en fait la demande.

# D.E.T.R 2022: plan de financement pour le terre-plein central situé en face de la Gendarmerie

Subvention D.E.T.Rdemandée: 8 960.00€; Autofinancement: 16 640.00€

A l'unanimité, l'assemblée délibérante, adopte l'opération et les modalités de financement, approuve le plan de financement prévisionnel et s'engage à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.

#### · Éducation, Jeunesse, Loisirs et Petite Enfance

# Frais de scolarisation 2020/2021 d'un enfant à l'école publique d'Ombrée d'Anjou

A l'unanimité, l'assemblée délibérante refuse de participer aux frais de scolarité pour l'année 2020/2021 de l'enfant scolarisé sur la commune d'Ombrée d'Anjou.

### Ecole maternelle «Les Tilleuls»: participation à la sortie scolaire «cinéma»

Mme Hélène DUQUENNE, étant personnellement intéressée, ne prend pas part au vote. Avec 18 voix, l'assemblée délibérante valide le versement d'une subvention de 34.76€ au titre de sortie scolaire et sur présentation des justificatifs.

# Jeu de boules: avenant (revêtement du parking et de la terrasse)

Les élus de la minorité: Au vu du montant de la prestation, et malgré le fait que les élus de l'opposition soient très favorables à faire travailler une entreprise plénéenne, ils ont fait remarquer à la majorité qu'il aurait été opportun de faire une mise en concurrence pour ce nouvel avenant. Afin de se positionner sur la nature des dépenses présentées, les élus de l'opposition ont demandé à voir un plan du projet concerné. Aucun plan n'a été présenté. Les élus de la majorité ont invité les requérants à aller sur site pour évaluer les travaux à réaliser. Avec 14 voix pour et 5 voix contre, l'assemblée délibérante valide le devis de la société ROUAULT d'un montant de 5 040 € TTC.

# Ecole élémentaire «Vent d'Eveil»: participation à la classe de mer

A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide le versement d'une subvention de 4295.85€ au titre de la sortie classe et sur présentation de justificatifs.

#### Voirie, Réseaux et C.T.C.

#### Terre-plein central: modification

Ces travaux devant répondre à 2 impératifs (la sécurité et l'esthétisme), les élus de la minorité déplorent de ne pas avoir un visuel de la solution retenue. De nos jours, avec le numérique, il est aisé pour les sociétés réalisant les travaux de fournir sur demande une intégration du projet! Mr Roland LUCAS, étant professionnellement intéressé, ne prend pas part au vote. Avec 18 voix pour, l'assemblée délibérante valide le devis de la société EUROVIA d'un montant de 30 720 € TTC.

#### A.D.A.C 22: programme voirie 2022

A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide la prestation de l'ADAC (réalisation d'un programme annuel d'entretien de voirie) d'un montant de 1 296€TTC.

#### A.D.A.C 22: aménagement de la rue du Mené

A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide le devis de l'ADAC «assistance pour marquages stationnement et écluses Rue du Mené» d'un montant de 1296€ TTC.

#### Urbanisme, habitat et aménagement du bourg Droit de préemption urbain

Madame le Maire n'a pas usé de son droit de préemption urbain pour les affaires foncières suivantes :

ZO 112 «3 Rue des Ajoncs» 656 m² – bâti; ZP 446-448

«15 Rue des Frères Gauthier» 1294 m² – non bâti; AE 63 «12 Rue Beausoleil» 98 m² – bâti; AE 32 «19 Rue du Général de Gaulle» 270 m² – bâti; AE 593 «Rue des Frères Gauthier» 572 m² – bâti; ZP 67 «Rue de Penthièvre» 500 m² – non bâti; YP 132 «11 rue le Four Quélan» 658m² – bâti; ZP 67 «Rue de Penthièvre» 500 m² – non bâti; AD 60 «Langouhèdre» 43 m² – bâti; ZV 342-343-349 «La Chesnaie Fertray» 1511 m² – bâti; AE 558 «24 rue du Général de Gaulle» 184 m² – bâti; AE 596 «Le Bourg» 20m2 – non bâti; AE 597 «Le Bourg» 20 m² – non bâti.

#### Acquisition du café «Le Louna»

Les élus de la minorité attirent l'attention de Mme Le Maire et de ses colistiers sur le fait que le bien pour lequel la commune souhaite se porter acquéreuse est sous le coup d'une procédure judiciaire. A ce titre, ils s'étonnent que ce point soit soumis au vote à ce conseil. Sur suggestion des élus de la minorité, Mme Le Maire valide le report de ce vote au prochain conseil municipal.

#### Numérotation de parcelle : rue de Penthièvre

Au vu d'une division parcellaire permettant la création de 2 parcelles constructibles, «rue de Penthièvre», il y a lieu de mettre à jour les numérotations correspondantes. De ce fait, il est proposé d'acter les numérotations et les dénominations suivantes: Parcelle cadastrée ZP n°67 «n° 12 bis, rue de Penthièvre» et Parcelle cadastrée ZP n°67 «n° 12 ter, rue de Penthièvre». Validé à l'unanimité.

### Agriculture, Environnement et Cadre de Vie Mise à jour du Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de la Randonnée

A l'unanimité, l'assemblée délibérante, émet un avis favorable à l'inscription des itinéraires de randonnées figurant au plan annexé au PDIPR. Accepte l'inscription à ce plan des chemins concernés et tout particulièrement des chemins ruraux. S'engage à ne pas aliéner les chemins ruraux inscrits au plan. S'engage à proposer un itinéraire de substitution en cas d'interruption de la continuité du parcours de randonnée.

#### Questions diverses

# Régularisation de l'emprise du domaine public: parcelle ZP 67

A l'unanimité, l'assemblée délibérante, valide cette régularisation de l'emprise du domaine public pour la parcelle ZP 67. Fixe le prix de vente à l'euro symbolique. Précise que les frais, droits et honoraires occasionnés parcette opération seront à la charge de l'acquéreur.

# Régularisation de l'emprise du domaine public: parcelle ZP 447

A l'unanimité, l'assemblée délibérante, valide cette régularisation de l'emprise du domaine public pour la parcelle ZP 447. Fixe le prix de vente à l'euro symbolique. Précise que les frais, droits et honoraires occasionnés par

cette opération seront à la charge de l'acquéreur.

#### Annulation de titres sur des années antérieures

A l'unanimité, l'assemblée délibérante valide les annulations de titres pour une somme totale de 4 489.07€.

# CLSH 2018 - 2019 - 2020: Frais d'occupation Ecole Maternelle «Les Tilleuls»

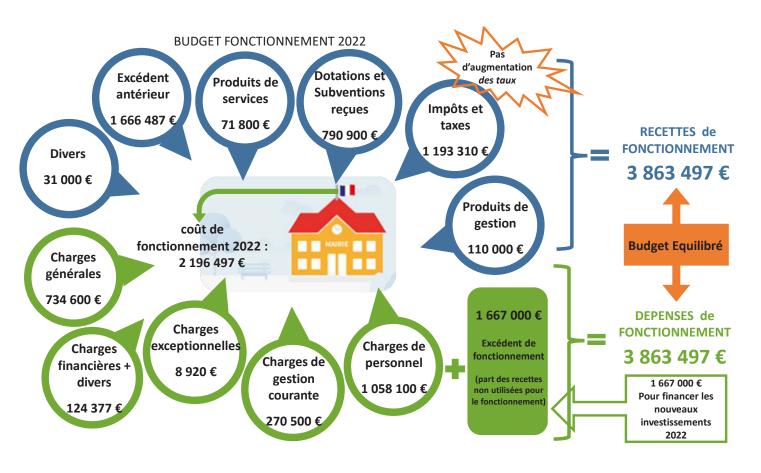
Pour l'année 2018: 231,94€; 2019: 314,14€; 2020: 298,71€ A l'unanimité, l'assemblée délibérante avalise le montant des frais de fonctionnement précités à la charge de la Communauté d'Agglomération de Lamballe Terre & Mer.

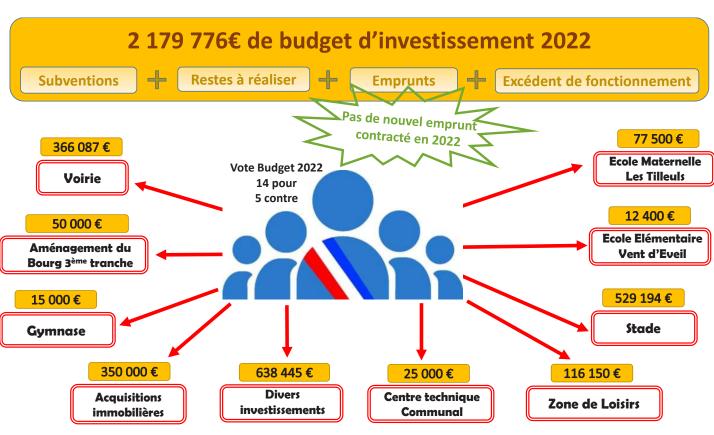
# Un administré a contacté Mme Anne HERVÉ pour connaître le calendrier d'ouverture au public du circuit randonnée et plus particulièrement au niveau de la Touche Sauvaget.

Mme Anne HERVÉ lui a expliqué que des travaux de sécurisation du pont étaient en cours et qu'elle ne sait pas quand il pourra être ouvert au public et si d'autres travaux sont prévus. Mr Gérard SAMSON indique que Mr DE MARCELLUS procède à des travaux d'émondage pour le passage de la fibre. Mr Gérard SAMSON précise qu'un arbre est tombé pendant la dernière tempête et que pour le moment le site est trop dangereux. Pour le moment, les élus souhaitent attendre que le site soit bien sécurisé avant de l'ouvrir au public. Des rambardes ont été posées sur le pont et des pancartes seront mises au mois d'avril et ce chemin ne sera pas ouvert au véhicule à moteur. Mr Stéphane MACE indique que pour les autres chemins de randonnée, l'ouverture devrait se faire en juin et que la commune est en attente des panneaux commandés par Lamballe Terre & Mer.

- **Pumptrack:** Mr Stéphane MACÉ informe l'assemblée délibérante qu'il reste le goudronnage à faire et qu'il est prévu pour la mi-mars. L'entreprise préfère attendre que les températures soient plus douces, + 10°C.
- Repas des aînés: Mme Sabrina PRESSE informe l'assemblée délibérante que le repas des aînés est prévu le 12 mars et que tous les bénévoles sont les bienvenus pour la distribution des repas à la salle «La Pastourelle».
- Identité du CCAS: Mme Sabrina PRESSE informe l'assemblée délibérante que les agents, résidents... Ont été sollicités pour donner un nom au CCAS. Les résidents ont proposé «Les Jardins d'Autrefois». Mme Sabrina PRESSE précise que si des élus ont des idées, ils peuvent lui en faire part jusque mardi 1 mars inclus. Mme Anne HERVÉ propose «Les Jours Heureux».

### [Retour sur le conseil municipal du 31 mars: Budget 2022]





Consultez l'ensemble des délibérations du conseil municipal sur le site internet de la commune www.plenee-jugon.fr ou en mairie.

**Date des prochains conseils municipaux:** Jeudi 7 avril, Jeudi 12 mai, Jeudi 16 juin à 20h00







Pas de vote possible sans présentation d'une pièce d'identité avec photo (exemple: carte d'identité, permis de conduire, passeport, permis de chasse, permis bateau ...)

### [Conciliateur de justice]

Dernier mercredi de chaque mois sur rendez-vous de 14h à 17h.

Prendre RDV auprès de la mairie au 02 96 31 80 13

### [Numéro service Etat civil]

Une erreur s'est glissée dans le MEMENTO du Retour en images de Février. Le numéro du service état civil / locations / cimetière est le 02 96 31 80 13.

### [Boîtes aux lettres]

Afin de faciliter la distribution du courrier et des colis, merci d'indiquer vos noms sur les boîtes aux lettres.

### [Permanences conseillers départementaux]

Les 1er samedis de chaque mois en mairie sur rdv par mail didier.yon@cotesdarmor.fr ou martine.pelan@cotesdarmor.fr

### [Permanences Familles Rurales]



La fédération Familles Rurales vous propose un accompagnement personnalisé dans la maîtrise de votre budget avec pour conseils et services: Point sur vos dépenses, Étalement de dettes, Médiation avec les créanciers et partenaires sociaux, Accompagnement

et réalisation de dossier de surendettement, Éviter des frais d'incidents bancaires etc...

Clara Haye, Conseillère en économie sociale et familiale, sera présente chaque 3º jeudi du mois à la Maison des Services de Plénée-Jugon de 9h à 12h. Avec et sans rendez-vous, gratuit et confidentiel.

# [Urbanisme et Etat civil (novembre à mars)]

- 31 déclarations préalables et 9 permis de construire
- 19 Naissances / 14 Décès

### [Nouveaux arrivants et nouveaux nés 2020-2021]

Les nouveaux arrivants ainsi que les nouveaux nés de 2020 et 2021 sont conviés le vendredi 20 mai à 19h00 dans le hall de la mairie.



### [Du nouveau dans la commune]









# Coiffeuse à domicile

maevapassioncoiffure@hotmail.com / 06 49 28 08 80

## Maëva Passion Coiffure

#### Photographe Mme Adrienn Herve

Photographe depuis 6 ans, j'habite à Plénée depuis août. Si vous me croisez, n'hésitez pas à me saluer, je m'appelle Adrienn. Je photographie les familles: grossesses, nouveaux-nés, mariages, anniversaires et réunions de famille. Pour jeter un oeil à mon travail: www.adriennherve.fr - Contact: salut@adriennherve.fr

#### Fred Electricité Plomberie Dépannage-Rénovation-Neuf Frédéric QUESNAY

Le Chêne Croslé 22640 Plénée-Jugon fredelecplomberie@gmail.com 06 77 58 24 84



### C.C.A.S

Recherche de bénévoles pour le CCAS de Plénée-Jugon. Contacter l'animatrice au 02 96 31 88 53.

# Cadre de vie / environnement

### [Trouble de voisinage, tondeuse]



Par arrêté préfectoral du 27 février 1990: Les travaux de bricolage ou de jardinageréalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, tels

que tondeuse à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que:

- les jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 19h30
- les samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
- les dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00.

### [Fleurissement]

#### « Je fleuris, tu fleuris... nous fleurissons. »



La collectivité fournit aux volontaires les plants de fleurs, sous réserve que les participants s'engagent à les entretenir toute la saison et à positionner leurs jardinières côté rue.

L'année dernière, une trentaine de Plénéenes et Plénéens ont accepté de jouer le jeu et

nous les en remercions. Cette année encore, nous invitons un plus grand nombre à participer et devenir acteur de notre «bien vivre» à Plénée-Jugon.

Les rues concernées sont les suivantes:

- Rue du Général de Gaulle (jusque la place du 19 mars)
- Rue Briens (jusque l'intersection Rue des Ecoles)
- Rue Beausoleil (jusque l'intersection Impasse Beausoleil)
- Rue du Mené (jusque l'intersection impasse Beausoleil)
- Rue de l'Abbaye (jusque l'intersection Rue Louis de Chappedelaine)
- Rue du Capitaine de la Motte (jusque l'intersection Venelle de la Forge)
- Rue de la Fontaine

Un coupon sera déposé dans les boîtes aux lettres des habitants concernés. Merci de le retourner en Mairie avant le 7 mai.

# Associations / Animations

### [Vente brioches APE]

Vente de Brioches pour participer au financement des projets des écoles publiques. Nature 3,50€ / Pépites de chocolat 3,70€. Commande à effectuer auprès des parents d'élèves avant le 25 avril 22, livraison le 12 mai 22.

### [Club de l'Amitié]

Nouvelle présidence depuis le 10 mars: Mr Christian HINGANT. Contact 02 96 31 81 10 ou 06 07 54 38 47. Secrétaire: Mme Jeannine CLEMENT. Trésorier: Mr Henri CORBEL.

# Enfance / Jeunesse

# [Collège Louis de Chappedelaine - Dates à retenir]

26 avril: Inauguration du collège 3 mai: Accueil des élèves de CM2

Du 2 au 6 mai: Séjour dans le Périgord pour les élèves de 5<sup>e</sup> 13 juin de 16h à 19h: retour des dossiers d'inscription 6<sup>e</sup>

14 juin à 18h: Vernissage du projet BD 24 juin à 20h: Spectacle du collège

30 juin et 1er juillet: DNB

### [Pass culture]

Le Pass Culture est élargi aux jeunes entre 15 et 17 ans Le pass Culture est né de la volonté, affirmée lors de la campagne présidentielle 2017, de mettre à disposition des jeunes un nouveau dispositif favorisant l'accès à la culture afin de renforcer et diversifier les pratiques culturelles, en révélant la richesse culturelle des territoires.

Le pass Culture accompagne les jeunes de moins de 18 ans au quotidien en leur offrant un plus grand accès à la culture à travers une part collective, à partir de la classe de 4° et une part individuelle, à partir de 15 ans.

Destinée à renforcer leurs pratiques culturelles en autonomie, l'offre individuelle viendra les encourager dans leurs choix personnels tandis que l'offre collective, destinée aux élèves de la quatrième à la terminale, leur permettra de vivre des expériences

en groupe avec les acteurs culturels dans le cadre de sorties et de rencontres collectives.

L'offre individuelle sera accessible via l'application et leur permettra de bénéficier d'un crédit en fonction de leur âge (20€ à 15 ans, 30€ à 16 et 17 ans), tandis que l'offre collective fera l'objet d'une réservation par leur professeur sur une plateforme dédiée (montants de 25 euros pour les élèves de quatrième et de troisième, de 30 euros pour les élèves de seconde et de CAP, et de 20 euros pour les élèves de première et de terminale) (au premier janvier 2022: 16,70 euros pour les élèves de quatrième et de troisième, 20 euros pour les élèves de seconde et de CAP, et 13,30 euros pour les élèves de première et de terminale (montants calculés au prorata de l'année scolaire en cours)).

### [Recensement militaire]

Les jeunes gens (garçons et filles) doivent s'inscrire en mairie dans les 3 mois qui suivent leur 16e anniversaire. Se munir du livret de famille et d'une pièce d'identité. La mairie remet une attestation de recensement.

Le recensement militaire permet de vous inscrire aux examens et concours soumis au contrôle de l'autorité publique; d'assister à la journée d'appel de préparation à la défense; d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales dès 18 ans.

- La demande peut-être effectuée sur internet sur le site servicepublic.fr

# Médiathèque



Un conte pour parler de la maladie de Lyme. « Après quatre ans d'errance médicale, un diagnostic est posé: notre fils Axel est atteint de la maladie de Lyme, le traitement est lourd mais c'est un défi à relever, nous dit-on. Ce que l'on ne nous dit pas, nous le découvrons au fil des rendezvous avec des spécialistes, de nos recherches, de nos rencontres avec d'autres malades...»

Axel au pays des malades imaginaires. Projection du film de Dorothée Lorang & David Beautru, jeudi 28 avril, à 20h30, salle multifonctions L'Escapade. Séance suivie d'un débat en présence des réalisateurs. Gratuit.



Grâce à elles: portraits de femmes militantes. En partenariat avec la bibliothèque des Côtes d'Armor, la médiathèque accueille l'exposition «Grâce à elles». Elles sont scientifiques, sportives, artistes, Résistantes, femmes de lettres, aventurières, femmes d'affaires et elles se sont toutes battues pour défendre leurs idées. En une sélection de 30 portraits, l'artiste Sophie Degano met en lumière l'engagement des femmes dans l'histoire à travers 60 portraits de femmes du XIIe au XXe siècle.

Jusqu'au samedi 23 avril, à la médiathèque. Entrée libre.

# lamballe Terre et Mer

Rejoignez la communauté Lamballe Terre & Mer sur ouestgo.fr https://bit.ly/OuestGoLTM.





# [Mission argent de poche]

#### Le dispositif

La Structure Info Jeunes de Lamballe Terre & Mer propose un dispositif pour permettre aux 16-17 ans d'avoir une première expérience tout en gagnant un peu d'argent de poche.

Les jeunes pourront effectuer des missions\* sur plusieurs demijournées dans les mairies et les services de Lamballe Terre & Mer (classement, peinture, petit bricolage), en contrepartie d'une indemnisation de 15€ par mission.

Ce projet a pour objectif d'accompagner les jeunes dans une première expérience, de créer du lien ou encore d'enrichir leur CV.

#### Modalités d'inscription:

- Avoir entre 16 et 17 ans
- Habiter sur le territoire de Lamballe Terre & Mer

#### Retrait des dossiers d'inscription:

À partir du 1er avril: Structure Info Jeunes de Lamballe Terre & Mer à Lamballe-Armor et dans les mairies de notre territoire ou en téléchargement sur lamballe-terre-mer.bzh portail-activites-enfance-jeunesse.lamballe-terre-mer.bzh

# lamballe Terre et Mer

### [Transport scolaire 2022-2023]

Recensement des demandes de points d'arrêt



Les circuits scolaires sont organisés pour permettre aux collégiens et lycéens de rejoindre l'établissement le plus proche de leur domicile selon la carte scolaire définie. Les élèves sont affectés sur un circuit scolaire entre un point d'arrêt existant et leur établissement.

Si votre enfant est domicilié et scolarisé sur l'agglomération, la campagne de demandes de création de points d'arrêt pour septembre 2022 démarre le 4 avril. La famille doit adresser un courrier au Maire de sa commune de résidence avant **le 20 mai 2022.** 

Les circuits existants et les points d'arrêt sont consultables sur distribus.bzh (onglet transport scolaire/les circuits et les horaires).

Les familles seront informées par leur mairie au plus tard le 20 juillet de la suite donnée à leur demande dès lors qu'elle a été adressée dans les délais.

Pour la création d'un arrêt, l'agglomération est notamment attentive au respect des conditions de sécurité pour le car (absence de manœuvre dangereuse, visibilité suffisante pour le conducteur et les autres usagers de la voirie, prise en charge sécurisée des élèves ...), au maintien d'un temps de parcours acceptable pour les usagers du transport (45-50 minutes), à la distance entre deux points d'arrêt.

# Expression du conseil municipal

### Groupe de la minorité

#### La guerre à notre porte

Beaucoup d'entre nous pensaient que les affrontements meurtriers du siècle dernier avaient servi de leçon et que la guerre ne pouvait plus nous toucher dans notre quotidien. Les cérémonies des 19 mars, 8 mai et 11 novembre permettent ce devoir de mémoire, de souvenir, en espérant que « plus jamais ça! ».

La folie d'un seul homme peut parfois suffire à déclencher l'impensable, à la porte de l'Europe et des pays membres de l'OTAN. Des millions de civils sont obligés de quitter leurs biens, leur terre, leur pays, pour fuir les atrocités d'une guerre désastreuse qui malheureusement pourrait perdurer. Les familles sacrifiées, laissant les maris et les fils au combat pour défendre leur patrie, leurs droits et leur avenir ukrainien. Il est de notre devoir de faire ce qu'il est possible pour aider ce peuple ukrainien qui souffre, voire accueillir des réfugiés. Et veiller à ce que le conflit ne prenne de l'ampleur... Chacun doit rester mobilisé.

Français, Plénéens, nous subissons tous également les conséquences directes de cette guerre: flambée des prix des carburants (alourdissant les charges du budget de ceux qui ont besoin de leur véhicule pour aller travailler et des entreprises, et donc à terme des prix de vente des produits), flambée des cours de certains matériaux ou intrants, comme par exemple celui des céréales avec les répercussions sur le prix des aliments payé par nos éleveurs de notre commune et de notre région, rendant tendues les trésoreries et pouvant conduire au pire.

Nous avons la chance de vivre dans le cadre d'une vraie

démocratie, avec la devise française «Liberté, Egalité, Fraternité». Chaque citoyen est protégé dans sa liberté d'être, de penser, d'exister, dans le respect mutuel des autres. Cette démocratie est basée sur le choix des citoyens d'élire leurs représentants, à tous les échelons de la hiérarchie administrative; chacun d'entre nous a le droit et le devoir- d'exprimer son choix lors de chaque vote. Ce moment de guerre tragique nous rappelle, si besoin était, cette richesse dont nous devons tous user.

Cette année 2022 connait deux élections:

- · L'élection présidentielle les 10 et 24 avril prochains;
- · Les législatives (élection des députés) les 12 et 19 juin prochains.

Profitons de ce droit d'expression qui nous est donné: allons voter et choisir ceux qui nous représenteront demain au pouvoir, que ce soit à la tête de l'Etat ou à l'Assemblée Nationale. Plus le taux de participation est fort, plus la légitimité des élus est accrue. Et plus notre démocratie est forte. Alors, votons!

Amitiés à nos concitoyens.

Véronique Bouvet, Hélène Duquenne, Anne Hervé, Serge Duval, Roland Lucas.

Permanences le samedi de 10h à 12h, sur RDV uniquement: 7 mai: Roland Lucas (06 80 40 34 32) - 4 juin: Véronique Bouvet (06 80 73 07 78) - 2 juillet: Hélène Duquenne (06 47 68 28 81) - 2 septembre: Anne Hervé (06 89 44 96 14)



#### Sous réserve des consignes sanitaires gouvernementales

**Elections présidentielles:** dimanche 10 et 24 avril de 8h00 à 19h00. Salle L'Escapade

**Distribution alimentaire secours populaire:** vendredi 15 avril, 6 et 20 mai, 3 et 17 juin, 1 et 15 juillet. Salle n°2 Maison des associations.

**Grande chasse aux œufs:** lundi 18 avril de 14h à 17h à Boquen. Tous les enfants de la commune sont invités. 5€ chasse à l'œuf, maquillage et château gonflable.

**Vernissage sur l'exposition Portraits de femme:** vendredi 29 avril 2022 au CCAS de Plénée-Jugon.

Commémoration de l'anniversaire de la Victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie: dimanche 8 mai sur le parvis de la mairie, avec participation du CME.

**Repas du Club de l'Amitié:** jeudi 12 mai à la salle l'Escapade.

**Concert musique indienne:** vendredi 20 mai à 18h45 à la médiathèque organisé par L'Association Am'India de Plénée-Jugon. 12€. Renseignements auprès de la médiathèque.

Cérémonie des nouveaux arrivants et nouveaux nés (année 2020 et 2021): Vendredi 20 mai à 19h00 dans le hall de la mairie. Accueil des nouveaux arrivants de la commune et des nouveaux nés de l'année 2020 et 2021.

Portes ouvertes «Fleurs et Ânes d'Armor»: samedi 28 et dimanche 29 mai 2022 de 10h à 18h, à la Ville Jehan. Pépinière spécialisée dans les plantes carnivores, ouvre grand ses portes, pour un week-end tout en couleur, avec un marché aux plantes, ainsi que des artisans et artistes locaux. Restauration sur place, Tombola, Animation musicale au programme. Entrée libre.

**Concours de palets:** dimanche 5 juin au terrain des sports. 9h30 individuelle et 14h00 doublette. Petite restauration sur place. Contact: 06 68 43 96 82.

**Elections législatives:** dimanche 12 et 19 juin. Salle l'Escapade.

**Fêtes des Écoles Publiques:** dimanche 26 juin sur le site de La Ville Jehan.

Spectacle de fin d'année Collège Louis de Chappedelaine: Vendredi 24 juin à 20h00, salle l'Escapade.